ASSEMBLÉE NATIONALE

27 janvier 2023

FUSION DES FILIÈRES À RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS D'EMBALLAGES MÉNAGERS ET DES PRODUCTEURS DE PAPIER (676) - (N° 763)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 36

présenté par M. Masséglia

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« entrant dans le »

les mots:

« relevant du ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.